



MAISON SPORT SANTE DEPARTEMENTALE
CDOS 53



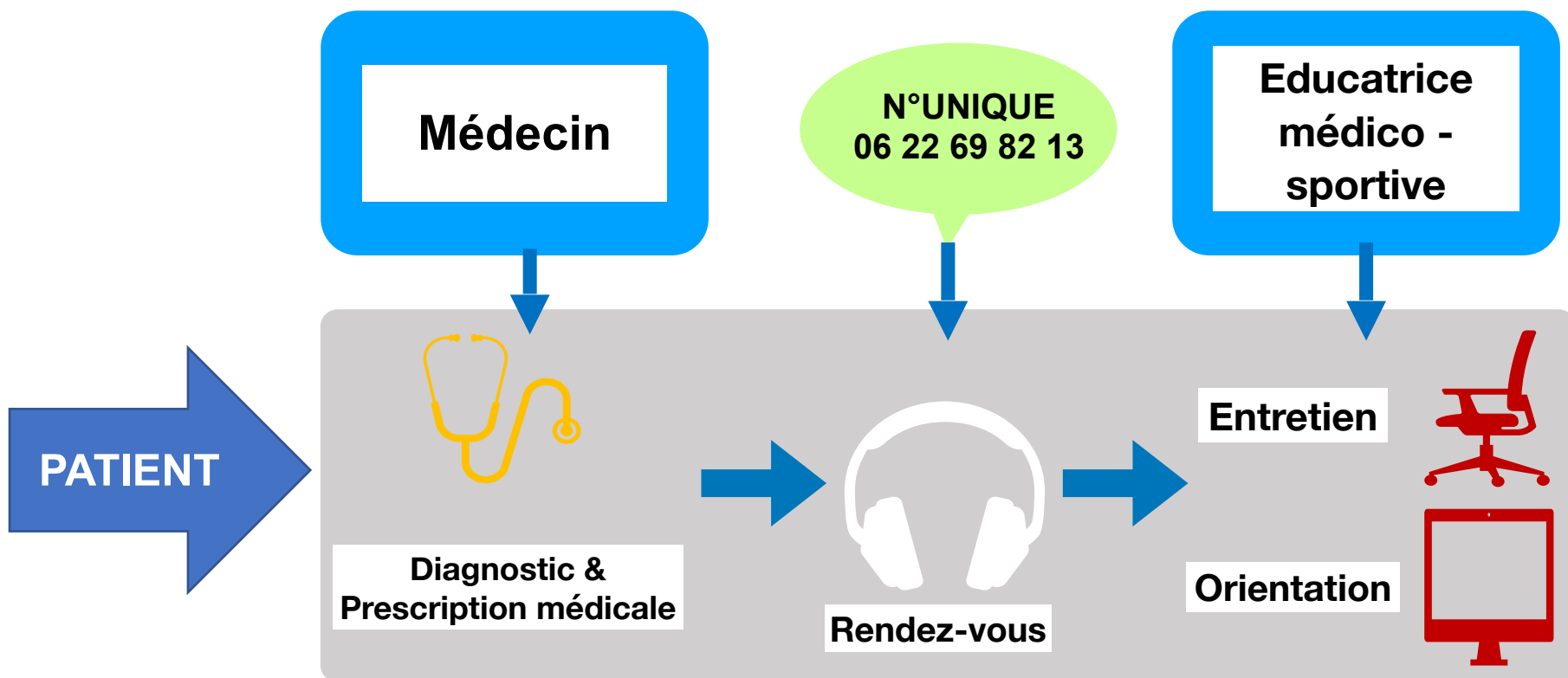
Agrément ministériel : PDLL-53-2 / CDOS 53
Ministère de la solidarité et de la santé & Ministère des sports

Objectifs :

**Les patients souffrant d'affections de longue durée
ou de maladies chroniques**
nécessitant une activité physique adaptée et sécurisée

Les personnes en bonne santé ou non-porteuses de maladies
chroniques qui n'ont jamais pratiqué d'activité physique et sportive
ou n'en ont pas fait depuis longtemps
et veulent s'y remettre avec un accompagnement.

Développement avec le Conseil départemental de la MAYENNE



Entretien - Orientation

ALD - MC

Atelier d'Activités Physiques et Santé

Professeur APA

24 séances : 2 fois 1 heure/12 semaines
6 à 10 participants

Evaluation fin de cycle : envoyée au médecin

Sans Pathologie

Structure ou associations reconnues sport santé

Activités physiques et sportives adaptées
Après ateliers PAPS
Reprise d'activités pour sédentaires

PRATIQUANT D'ACTIVITÉ PHYSIQUE